

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

OBJET
de la délibération:

**Agents recenseurs -
Recensement 2026 de la
population**

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

22

Suffrages exprimés :

27

Le Conseil a été
convoqué le :

18 novembre 2025

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 25 novembre 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : **VINGT-QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ
(24 NOVEMBRE 2025)**

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, GAUDILLERE David, ISABELLON Anne, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, MONNERY Maguy, MONTEIX Anne, PERRIN Jacques, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, VOISIN Laurent.

Etaient excusés : CASTEIL Katia est excusée et donne pouvoir à Mme le Maire, CHERCHI Mickael est excusé et donne pouvoir à GAGNEAU Claudine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, PETIT Jean-Pierre est excusé et donne pouvoir à JETON-DESROCHES Béatrice, RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien ; GARLET Teddy.

Rapporteur : Claudine GAGNEAU

EXPOSE

La loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité précise que les communes sont tenues de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement, mais aussi de recruter et d'affecter les agents recenseurs à la collecte. La collecte du recensement est prévue du 15 janvier au 14 février à Charnay les Mâcon.

Pour rappel, la délibération n°025-09-39 du 29 septembre 2025, a décidé le recrutement d'un coordonnateur communal principal et d'un coordonnateur adjoint. La dotation de recensement étant désormais connue, 14 978€ au titre de l'année 2026, il convient de prendre également une délibération afin de recruter 19 agents recenseurs vacataires, sur la recommandation de l'INSEE de 250 logements par agents.

Le recrutement de ces 19 agents vacataires est prévu du 2 janvier 2026 au 26 février 2026 maximum, sur la base de la rémunération suivante :

Du 2 janvier 2026 au 14 janvier 2026 :

- La participation des agents aux formations sera rémunérée à hauteur de 84€ brut la journée, réduit de moitié si demi-journée.
- Ils seront rémunérés à hauteur de 84€ brut pour une tournée de reconnaissance d'une journée, réduit de moitié si demi-journée.

Du 15 janvier au 26 janvier 2026 maximum :

- 1€ brut par bulletin individuel rendu, papier et internet

- 0.75€ brut par feuille logement rendue, papier et internet

L'ensemble des coûts directs du recensement à la charge de la commune sont couverts à 55 % par la dotation de l'Etat. Ce taux est identique à celui du dernier recensement.

Le Conseil municipal sera invité à se prononcer sur les modalités de création de poste et de rémunération des agents recenseurs, tels que prévues ci-dessus.

Délibération

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
- VU** la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;
- VU** le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
- VU** le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;
- VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 novembre 2025 ;
- VU** l'avis favorable des commissions réunies en date du 12 novembre 2025 ;

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après intervention de M. LOPEZ et de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à recruter les agents recenseurs dans les conditions fixées ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

